

**Consultation du public (15/04/2025 au 16/07/2025)**

**Pour la demande d'autorisation (DAE) et le permis de construire (PC)  
ICPE : création et exploitation par la société EVONEO  
d'une Installation de Maturation et d'Élaboration de Mâchefers (IME)  
zone industrielle de Terrery sur la commune de Muret**

**Compte rendu de la réunion publique n°1  
tenue salle Nelson Paillou - Muret  
100 avenue Bernard IV  
le jeudi 24 avril 2025 de 18h30 à 19h45**

**Commissaire enquêteur Christian BAYLE**

## **Préambule**

Ce compte rendu relate la première réunion publique au titre de la consultation publique (CP) relative au projet d'Évonéo de créer et d'exploiter une Installation de Maturation et d'Élaboration de Mâchefers (IME) à Muret. La rencontre, animée par le commissaire enquêteur avec l'aide d'un modérateur, a permis à la société Évonéo de présenter en détail le fonctionnement de l'installation, ses performances techniques et environnementales, ainsi que le calendrier prévisionnel. Les participants ont ensuite eu l'occasion de poser des questions et d'exprimer leurs préoccupations concernant notamment le permis de construire, la gestion de l'eau, les nuisances sonores et les poussières. Les échanges ont également abordé les aspects réglementaires de la consultation publique et l'information du public. Il a été donné des informations pratiques sur la manière de contribuer à la consultation et notamment sur le fonctionnement du registre dématérialisé. Un flyer explicitant les modalités pratiques de cette consultation (2 réunions publiques, 3 permanences, lien internet et QR code du registre dématérialisé qui comporte le dossier, mise à disposition du public d'un dossier et d'un registre papier au service urbanisme de Muret ...) a été distribué en fin de séance.

## **Introduction**

La réunion a été introduite et modérée par Ronan Fleho du cabinet 2concert, qui accompagne la société Évonéo pour l'organisation des réunions publiques. Il a indiqué que la réunion durerait environ 1h30 et comprendra trois temps forts. Il a indiqué les modalités de prise de parole et précisé que la réunion était enregistrée en audio pour les besoins du compte rendu à réaliser par le commissaire enquêteur.

### **1/ Présentation de la consultation par le commissaire enquêteur**

Christian Bayle, désigné commissaire enquêteur de cette consultation par le tribunal administratif de Toulouse, a présenté cette nouvelle procédure de consultation du public issue de la Loi Industrie Verte (LVI). C'est une consultation parallélisée qui se déroule simultanément avec l'instruction du projet.

Il a présenté son rôle qui est d'assurer le lien avec le public, de recueillir ses observations, d'assurer le bon respect de la procédure et de rendre en final ses conclusions motivées sur le projet. Il était accompagné de son suppléant, Michel Azimont.

Il a ensuite brièvement situé le projet et mentionné les communes impactées dans les 3km, puis il a présenté le registre dématérialisé (RD) sur lequel les informations sur le projet et les contributions du public seront centralisées. Enfin il a précisé les modalités pratiques de cette consultation (réunions publiques, permanences, dossier et registre papier).

### **2/ Présentation du projet par l'équipe d'Évonéo**

Le projet a été présenté par Gaël Spitz, directeur d'Évonéo, Eve Ballouhey, chargée de projets de Suez et Pascal Lanet, expert national de Suez pour les mâchefers.

#### **Objectif du projet : valoriser les mâchefers**

Un mâchefer est le résidu incombustible solide issu de l'incinération des ordures ménagères, composé principalement de silice, d'alumine et de verre. Il est important de distinguer les mâchefers des Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM), résidus solides collectés après traitement chimique des fumées visant à réduire la pollution. Le projet Évonéo concerne uniquement les mâchefers récupérés en bas de four suite à l'incinération des ordures ménagères à des températures supérieures à 850, voire 1000 degrés Celsius.

L'objectif principal du projet est la valorisation des mâchefers d'incinération d'ordures ménagères ou (MIOM), déchets ultimes en provenance de l'installation d'incinération de Toulouse en les transformant en matériaux de substitution à la grave naturelle pour les techniques routières. Un autre objectif majeur est la récupération à plus de 90% des métaux contenus dans les mâchefers. L'installation permettra également un sur-tri de métaux issus de l'IME de Bessières (31).

### **Fonctionnement de la plateforme IME**

Les mâchefers bruts sont transportés du four incinérateur (UVE de Toulouse) à la plateforme IME et stockés en tas par lots mensuels pour assurer la traçabilité. Durant le stockage, une réaction chimique appelée carbonatation se produit, rendant les matériaux moins solubles. Les mâchefers sont ensuite soumis à des opérations de criblage pour séparer les différents calibres. Les métaux ferreux sont extraits à l'aide de gros aimants et envoyés directement en fonderie. Les métaux non ferreux sont extraits grâce à des machines à courant de Foucault. Ces métaux (aluminium, cuivre, laiton, inox, zinc, etc.) sont ensuite envoyés vers des affineurs pour être séparés. Cette récupération de métaux a un intérêt financier et permet d'améliorer la qualité de la grave de mâchefer.

Après concassage la grave de mâchefer, constituée en lots mensuels, est analysée. Si les analyses sont conformes, elle peut être utilisée dans des chantiers routiers, sinon elle sera enfouie dans un centre de stockage de déchets non dangereux. Le mâchefer est classé comme un déchet non dangereux.

L'ensemble du processus est réglementé par un arrêté ministériel. La plateforme de Muret intégrera le réseau de 17 plateformes de Suez en France.

### **Caractéristiques et avantages de la grave de mâchefer**

La grave de mâchefer est un matériau alternatif et complémentaire aux matériaux naturels. Elle présente des propriétés similaires à celles du ciment et prend en masse au bout de quelques jours, devenant solide, ce qui peut être un avantage pour certains travaux publics.

### **Localisation et dimensionnement du projet**

Le projet sera situé à Muret, entre l'autoroute et la voie ferrée, sur une ancienne gravière remblayée. Le site s'étend sur environ 4 hectares, dont près d'un quart sera dédié à la préservation de la biodiversité. La plateforme traitera environ 275 tonnes de mâchefers par jour, produisant annuellement environ 10 000 tonnes de métaux et 60 000 tonnes de graves de mâchefer.

### **Construction et exploitation**

La construction de la plateforme durera environ 11 mois et générera l'équivalent de 30 emplois à temps complet. Une fois en service (prévue au deuxième semestre 2026), la plateforme emploiera 8 personnes au quotidien. Tous les équipements seront installés sur une dalle étanche pour les isoler du sous-sol et collecter les eaux. Les bâtiments de stockage et de production seront couverts pour limiter le bruit, la poussière et les impacts de la pluie. Un mur acoustique sera construit côté est de la plateforme. Des équipements de dernière génération seront utilisés pour atteindre des taux de récupération de métaux élevés (90-95%).

### **Impacts environnementaux**

Poussières : couverture des stocks et des convoyeurs, humidification des mâchefers, balayage régulier des voiries, et suivi des retombées de poussières.

Gestion des eaux : plateforme étanche, collecte et réutilisation des eaux de ruissellement dans le procédé, surveillance de la qualité des eaux souterraines (piézomètres) et des eaux rejetées. La consommation d'eau potable sera limitée aux besoins sanitaires. Des bassins de rétention d'eau sont prévus et ont été surdimensionnés.

Acoustique : un bardage acoustique sera installé en façade Est et le site fonctionnera uniquement de jour (7h à 17h) et en semaine (du lundi au vendredi).

Trafic : l'accès au site empruntera la départementale 117, le boulevard du Grand Castaing et une voie privée sans traverser de zone d'habitation. Il y aura en moyenne, 23 camions par jour, avec des pics possibles jusqu'à 55. L'augmentation du trafic de poids lourds est estimée à environ 3% sur le boulevard du Grand Castaing et moins de 1% sur la nationale.

Paysage : le site est peu visible depuis la voie publique, et il y aura des mesures d'intégration paysagère.

Des montants importants sont consacrés aux mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts environnementaux.

### **Calendrier prévisionnel**

Courant 2025 : consultation du public et instruction du dossier par les services de l'État

Fin 2025 - 2026 : construction de la plateforme.

Deuxième semestre 2026 : mise en service de l'installation.

### Suivis et transparence

Un suivi régulier des retombées de poussières sera réalisé (au moins deux fois par an, dont une fois en été) et les résultats seront consultables. Des réunions annuelles pourront être organisées pour présenter les résultats d'exploitation et des suivis environnementaux. Un système d'alerte en cas d'incident pourra être mis en place en collaboration avec la mairie et les associations locales et/ou riverains.

**Conclusion** : le projet vise ainsi à offrir une solution de valorisation des mâchefers tout en minimisant ses impacts environnementaux et en s'inscrivant dans une démarche de transparence.

Un court métrage de 3 minutes décrivant la construction de cette plateforme a ensuite été projeté.

### **3/ Questions / réponses**

La troisième partie de la réunion était consacrée aux questions et aux observations du public constitué de 5 personnes dont 3 ont posé des questions.

#### **Une citoyenne de Muret**

Observation : Il y a un manque d'information et je suis inquiète sur l'obtention du permis. Si on ne fait pas de publicité, il n'y a pas de contestation.

Réponse de Christian Bayle : l'information réglementaire a été respectée avec des annonces légales dans 2 journaux, un affichage aux mairies des 7 communes concernées, une publication sur tous leurs sites internet ainsi que sur celui du Muretain Agglo. Le porteur de projet a affiché sur le site prévu et au giratoire d'accès (boulevard Grand Castaing). J'ai demandé à la mairie un complément d'affichage qui a été effectué en 6 autres lieux avec des affiches A2 sur fond

vert fournies par Évonoé. Les sites Internet des services de l'état et des communes sont une source d'information importante hélas négligée. Les citoyens devraient les consulter régulièrement au moins celui de leur commune. Ils devraient également consulter les panneaux d'affichage de la mairie, mais cela ne se fait plus. Je ne peux que le regretter. Lors des enquêtes publiques je constate souvent que le public n'est pas assez informé.

Question : où en est le permis de construire ?

Réponse d'Ève Ballouhey : le permis de construire a été déposé et est en cours d'instruction en parallèle de la demande d'autorisation d'installation classée. Il s'agit d'un permis mairie, mais le fonctionnement de l'ICPE sera également encadré par un arrêté préfectoral. Les deux autorisations (urbanisme et environnement) sont obligatoires pour que le projet se réalise.

Question : s'il ne pleut pas, comment récupérez-vous de l'eau ?

Réponse d'Ève Ballouhey : les bassins de rétention ont été surdimensionnés afin de conserver l'eau sur le site. Il y a trois bassins autour du site pour stocker l'eau pendant les périodes pluvieuses et l'utiliser pendant les périodes sèches, y compris estivales.

Observations sur les bassins : d'après votre schéma, les bassins ne sont pas couverts. Il va y avoir évaporation et moustiques.

Réponse d'Ève Ballouhey : en termes d'évaporation, cela ne représente pas une grande quantité par rapport aux apports. Les bassins ont été dimensionnés en tenant compte de la météo, des précipitations, de l'évaporation et du bilan hydrique. Comme l'eau sera brassée tous les jours, il y a peu de chance d'avoir des moustiques dans ces bassins.

Question sur l'eau pour la zone de biodiversité : quelle eau allez-vous utiliser pour redynamiser la biodiversité ?

Réponse d'Ève Ballouhey : le secteur dédié à la biodiversité se situe à l'ouest et ne sera pas touché par les activités de la plateforme. L'eau de pluie alimentera cette zone de façon naturelle.

Question : où enfouit-on les résidus non conformes ?

Réponse de Gaël Spitz : l'objectif est de parvenir à 100 % de valorisation. L'expérience sur l'installation de Bessières montre qu'aucun lot n'a été enfoui en 20 ans d'exploitation. Si des mâchefers devaient être enfouis, cela pourrait se faire à Montech, Lavaur ou Narbonne, qui sont les centres d'enfouissement les plus proches. La valorisation évitera du transport par camion et de l'enfouissement.

Question : avez-vous envisagé des panneaux solaires sur les couvertures ?

Réponse de Gaël Spitz : des panneaux solaires ont été envisagés lors de la phase d'étude, mais cela n'a pas semblé pertinent en raison des surfaces et des orientations disponibles.

### **Un citoyen de Muret**

Question : connaissez-vous la position de la mairie par rapport à votre projet ?

Réponse d'Ève Ballouhey : la mairie est en train d'instruire le dossier PC comme les services de l'État instruisent la DAE.

Précisions par Christian Bayle : début 2025 le projet de révision du PLU de la commune de Muret a été soumis en enquête publique. Le rapport et les conclusions ont été remis fin mars avec un avis défavorable du commissaire enquêteur et de certaines personnes publiques (MRAe, DDT, CA, CDPENAF...). La commune de Muret doit maintenant décider de ce qu'elle fait, je n'ai aucune information.

Observation : je suis surpris de l'accent mis sur le bruit car je pensais que c'était une opération légère de criblage. Y a-t-il des concasseurs ou d'autres équipements similaires ?

Réponse de Gaël Spitz : il y a bien un concasseur sur le site. L'accent a été mis sur le bruit car c'est une préoccupation importante pour la population. Des études ont été réalisées, et un mur acoustique sera construit en complément des équipements existants pour minimiser l'impact sonore. Le bruit est un sujet toujours important pour les riverains et la population et nous nous en préoccupons beaucoup.

Question : y aura-t-il des contrôles et des résultats accessibles aux citoyens concernant la gestion des poussières ?

Réponse de Gaël Spitz : des mesures telles que la brumisation, le capotage des installations et le lavage des roues des camions sont prévues pour limiter les poussières. Un suivi des retombées de poussières sera réalisé au moins deux fois par an, dont une fois en période estivale, même si ce n'est pas une obligation réglementaire. Les résultats de ces suivis seront consultables, potentiellement comme les données d'ATMO. Des réunions annuelles pourront être organisées pour présenter les résultats d'exploitation et les suivis environnementaux, y compris les mesures de bruit.

Observation sur le caractère venteux de la zone.

Réponse de Gaël Spitz : oui, on connaît. Personnellement, j'exploite déjà une IME côté Bessières. Cela a été pris en compte dans le dimensionnement des installations, notamment par la couverture des ouvrages.

Réponse de Pascal Lanet : le vent est une donnée importante prise en compte, forte de l'expérience sur d'autres plateformes, y compris celles situées dans la vallée du Rhône et ayant subi des vents violents. Les dispositifs prévus à Muret résultent de cette expérience. L'humidification des matériaux, des routes et des tas est également une mesure essentielle pour limiter la génération de poussière par le vent.

Question : est-ce qu'en cas de pépins il est prévu des alertes pour les citoyens par rapport aux poussières ? Avez-vous des extracteurs de poussières, des cyclones ?

Réponse de Gaël Spitz : il n'y a pas de cyclone pour les poussières parce qu'il n'y en a pas besoin dans le circuit de process. On peut prévoir un système d'alerte en cas d'incident en collaboration avec la mairie et les associations, afin d'assurer une transparence totale. Donc oui, on peut le faire et oui, on le fera.

Réponse de Pascal Lanet : je vais compléter le sujet poussière. En fait sur la plateforme on va manutentionner des matériaux solides. Pour ne pas générer de poussière on a l'humidification. Non seulement pour le process mais on humidifie également les routes, les tas pour qu'ils gardent la même humidité tout le long ... C'est pour cela que les bassins de stockage d'eau de pluie ont été surdimensionnés pour avoir la capacité, même en période de sécheresse et de grand vent, de pouvoir toujours conserver des matériaux humides pour générer très peu de poussière. Il y a aussi nos personnels qui travaillent sur la plateforme dont on prend soin.

Question : quelle est la durée de vie et durée d'exploitation de la plateforme ?

Réponse de Gaël Spitz : la durée d'exploitation d'une telle plateforme est supérieure à 20 ans.

### **Public 3 : riverain du projet**

Questions concernant l'accès au site : est-il gelé ? Mes parents vivent avec 40 à 80 poids lourds qui passent chaque jour devant chez eux depuis 30 ans. J'aurais bien aimé avoir la certitude qu'il n'y aura pas les vôtres en plus. Donc, l'accès au site qui est prévu par le Nord est-il gelé ?

Réponse d'Ève Ballouhey : l'accès stipulé sur le plan est définitif et adapté au passage à niveau. L'accès par le chemin de la gravière (avenue du Père Daniel Brottier) est un accès de secours, réservé aux pompiers en cas d'intervention et ne sera pas aménagé pour le trafic régulier.

Question sur une possible augmentation future de l'exploitation : est-ce que vous avez les moyens sur place de doubler par exemple l'exploitation dans les 10 ans ? Est-ce que vous avez les terrains et tout ce qu'il faut ?

Réponse de Gaël Spitz : non, il n'est pas prévu de doubler la capacité de l'installation. Un traitement de 70 000 tonnes maximum est prévu. L'arrêté préfectoral fixera la capacité. La capacité de traitement est également limitée par la quantité de mâchefers produits par les Unités de Valorisation Énergétique (UVE), dont la capacité est même en diminution

Observation : je regrette juste qu'il n'y ait pas la ville de Muret qui soit là pour avoir l'occasion de leur poser des questions.

Réponse de Christian Bayle : on est en période de vacances mais il vous est possible de poser des questions à la mairie directement ou via le registre dématérialisé.

Le public n'ayant plus de question, la réunion a été alors clôturée par Christian Bayle à 19h45.